



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré concours interne et Caer

Section : Sciences de la vie et de la Terre

Rapport du jury présenté par : Monsieur Bertrand PAJOT, Président du jury,
Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche, groupe Sciences et technologie du vivant, de la santé et de la Terre.

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements	4
1. Préambule	5
2. Les épreuves.....	5
L'épreuve d'admissibilité	6
L'épreuve d'admission	7
3. Le programme du concours :	7
Pour le collège :	7
Pour le lycée :	8
4. Les compétences professionnelles attendues d'un enseignant dans le second degré.....	9
5. Données chiffrées relatives aux CAPES interne et au CAER pour la session 2025.....	14
Répartition des candidats par sexe des candidats ayant déposé un dossier RAEP.....	14
Ratio par genre des admis aux deux concours.....	14
Répartition des candidats par académies pour les candidats ayant déposé un dossier Raep	14
Répartition des candidats admis par académies	15
Données chiffrées concernant le CAER SVT	15
Données chiffrées concernant le Capes interne SVT	15
Situation professionnelle des candidats admis.....	16
Admissibles ayant ou pas un master MEEF (ou en deuxième année de master MEEF)	16
6. Commentaire des données relatives aux deux concours	16
7. Conseils aux candidats	17
Remarques générales	17
Conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP.....	19
Première partie du dossier de RAEP	19
Deuxième partie du dossier de RAEP	19
Évaluation du dossier de RAEP	21
Remarques sur les attentes du jury au regard de difficultés constatées	21
Conseils pour l'épreuve orale d'admission.....	24
La préparation	24
Les sujets	25
L'épreuve orale.....	26
Les focales et éléments d'évaluation.....	27
Analyse de la prestation des candidats	31
En conclusion	31
Annexe : exemples de sujets.....	32
Exemple de sujet de collège	32
Exemple de sujet de lycée	35

Annexe 2 : Liste des sujets proposés en 2025.....	37
Sujets collège :.....	37
Cycle 3 :	37
Cycle 4 :	37
Sujets Lycée :.....	38
Seconde :	38
Première Enseignement scientifique :	39
Enseignement de spécialité première :	39
Terminale Enseignement scientifique :	40
Enseignement de spécialité terminale :.....	40

Remerciements

Cette session 2025 s'est déroulée au lycée Montaigne à Bordeaux.

Les remerciements de la présidence du jury s'adressent à tous ceux qui ont permis que le concours se déroule dans d'excellentes conditions :

- L'équipe de direction du lycée Montaigne et tout particulièrement monsieur le proviseur, pour avoir accepté d'accueillir ce concours avec ses contraintes afférentes et d'avoir été disponible, réactif et chaleureux à tous moments ;
- Tous les personnels du lycée qui ont coopéré et soutenu le jury, en particulier monsieur le secrétaire, le responsable du laboratoire de SVT, la personne en charge de l'informatique du lycée, en lien avec le service concerné de la Région Aquitaine, ainsi que tous les agents ayant accueilli le jury et les candidats avec le sourire ;
- L'agrégé préparateur du concours, responsable de l'équipe technique, qui a préparé l'arrivée du concours au lycée Montaigne et a géré la préparation matérielle pour les épreuves orales avec les personnels techniques du lycée ;
- L'équipe technique, composée de personnels de laboratoire issus de différents lycées d'Aquitaine, qui ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un investissement remarquable en amont et pendant les épreuves orales, de la préparation des salles, pendant les épreuves et dans l'accueil des candidats.
- Le professeur de SVT, responsable de l'informatique du concours ;
- La direction des examens et des concours (DEC) pour sa compréhension des contraintes spécifiques inhérentes à ce concours et son personnel et pour son aide pendant toute la session pour l'organisation administrative des épreuves ;
- La Direction des services informatiques (DSI) de l'académie de Bordeaux pour son expertise et son aide dans la mise à disposition des matériels informatiques nécessaires au concours.
- La direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours et l'accompagne de A à Z, de la nomination du jury à la publication des résultats, en passant par la résolution de diverses questions qui, sans la bonne volonté de tous, deviendraient des problèmes. Le jury remercie en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour sa compétence, sa conscience professionnelle, son adaptabilité et sa gentillesse inaltérable ;
- L'équipe des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) de SVT de l'académie de Toulouse pour la mise en ligne du site Internet du concours ¹ ainsi que la webmaster du site, dont la réactivité est remarquable ;
- L'ensemble des membres du jury qui travaillent toujours avec efficacité, dans la bonne humeur et avec bienveillance pour tous les candidats.

¹ Site web qui rassemble l'ensemble des concours du champ des sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre (STVST) et donc les pages consacrées aux Capes interne et Caer SVT : <https://concours-stvst.edu.ac-lyon.fr/spip/>

1. Préambule

Ce rapport de jury dresse le bilan de la session 2025 du Capes (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) interne et du Caer (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés) de sciences de la vie et de la Terre (SVT). Ce rapport a également pour objectif d'aider les futurs candidats à se préparer au mieux au concours, qu'ils se présentent pour la première fois ou qu'ils aient échoué lors d'une précédente session.

Pour cette session 2025, le nombre de postes offerts au concours était de **65 postes** pour le Capes interne SVT (*pour mémoire* : 62 postes en 2024, 52 en 2023 et 60 pour les sessions 2022) et **94 contrats** pour le Caer interne (*pour mémoire* : 99 en 2024, 103 en 2023 et 110 pour la session 2022). Les candidats admis à ces concours sont nommés professeurs certifiés stagiaires à la rentrée scolaire 2025-2026.

Le jury tient à féliciter les candidats reçus pour leur réussite, fruit de leur investissement dans la préparation de ce concours. Une bonne préparation, qui prend racine dans la pratique quotidienne et se prolonge dans un travail plus spécifique, souvent avec l'aide de formateurs, est essentielle à la réussite.

Néanmoins, et pour la première fois, un des postes offerts au CAPES n'a pas été pourvus (64 sur 65 pourvus) en lien avec un écart trop grand de résultats entre le dernier admis et le premier refusé. Il n'y a pas eu de listes complémentaires au Capes interne cette année.

Tous les postes n'ont pas été pourvus au CAER, comme les années précédentes, pour des raisons liées au niveaux scientifiques des candidats non admis.

Rappelons que les concours du CAPES interne et du CAER de SVT comportent deux parties : **l'admissibilité**, qui repose sur l'évaluation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et **l'admission** qui repose sur une épreuve orale, décrites ultérieurement dans le rapport.

Pour s'inscrire au Capes interne ou au Caer, les candidats doivent remplir trois conditions spécifiques :

- détenir le diplôme requis (une licence ou un titre ou diplôme équivalent) ;
- exercer ou avoir exercé une profession spécifique ;
- justifier d'une durée de services publics : « Le concours interne du Capes concerne certaines personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans d'exercice de service public et qui détiennent une licence (ou équivalent) ».

Dans certains cas, les candidats peuvent être dispensés de diplôme pour s'inscrire au concours. Pour plus de questions, consulter le site Devenir Enseignant. En cas d'interrogations sur le décompte de l'ancienneté et les conditions d'inscription, les candidats sont invités à se rapprocher des divisions des examens et concours (DEC) de leur académie (le Siec pour l'Île-de-France).

2. Les épreuves

Selon l'arrêté du 25 janvier 2021¹ fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, l'admissibilité du concours interne repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction. La note 0 est éliminatoire. **Il doit être conforme sur le fond et sur la forme aux conditions définies par la réglementation.**

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Jusqu'à la session 2023, ce dossier RAEP devait être attesté par le chef d'établissement. À compter de la session 2024, il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier (cf. annexe IV de l'arrêté précité).

	Épreuve d'admissibilité	Épreuve d'admission
Coefficient et modalités	Coefficient 1 Un dossier de RAEP de 8 pages maximum (2 + 6) et annexes de 10 pages maximum (1 ou 2 exemples) Attestation sur l'honneur du candidat	Coefficient 2 Durée préparation : 2 h Durée épreuve : 1h15 max - Exposé : 40 min max - Entretien : 35 min max

L'épreuve d'admissibilité

Cette épreuve a un coefficient 1.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comporte deux parties.

- **Dans une première partie** (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Dans cette partie, il est nécessaire que le candidat fasse apparaître de manière pertinente les compétences attendues du métier (compétences du référentiel métier, cf. section 2.4) en lien avec ses diverses expériences.

- **Dans une seconde partie** (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eues en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donnée, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée pour la dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint (en annexes), sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury et pour lesquels il est qu'il est conseillé de mettre une production d'élève. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Il faut rappeler que depuis la session 2024 le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de **respecter les consignes relatives au dossier de RAEP**. En effet, pour cette session 2025, même si l'on note une nette amélioration par rapport aux années précédentes, des candidats ont encore transmis un dossier de RAEP hors norme (HN), dont le nombre de pages est supérieur à celui fixé par la réglementation (8 pages maximum, organisées en 2 pages pour la partie 1 et 6 pages pour la partie 2) ou comportant des documents non autorisés (rapport d'inspection, du chef d'établissement...). Ces candidats ont été éliminés. Le jury insiste sur le **strict respect des règles détaillées** en section 2 de ce rapport.

L'épreuve d'admission

Cette épreuve a un coefficient 2, soit deux fois plus que le dossier de RAEP. L'épreuve orale d'admission contribue donc plus fortement dans le classement final des candidats admissibles.

L'épreuve d'admission, ou épreuve professionnelle comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé (40 min maximum) s'appuie sur l'exploitation d'un dossier se rapportant à une situation expérimentale et intègre la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien (35 min maximum) s'appuie sur la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat. Lors de l'entretien, dix minutes au maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à disposition du jury.

Le sujet proposé au candidat lors de l'épreuve orale peut concerner tout niveau de la scolarité secondaire, de la 6^e à la terminale et porte sur les programmes en cours de validité durant l'année du concours.

Le jury déplore que des candidats admissibles ne se présentent pas à l'épreuve d'admission sans en avertir au préalable le directoire. La présidence s'efforce de trouver des solutions quand un candidat rencontre un impondérable personnel tout en respectant l'équité du concours. L'absence non justifiée est non seulement une marque d'impolitesse mais mobilise du personnel et des membres de jury sans raison.

3. Le programme du concours :

Le programme des concours internes du Capes et du Caer de SVT est consultable à cette adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Il s'agit des programmes en cours de validité pour la session 2025 dans l'enseignement secondaire, soit :

Pour le collège :

Programmes de sciences et technologie pour le cycle 3. Programme en vigueur à la rentrée 2023 : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel-101_annexe_ok.pdf

Programmes de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4. Programme en vigueur depuis la rentrée de 2018 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 MENESR – DGESCO A1-2
https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_competences_et_de_culture_415456.pdf

Pour le lycée :

Programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre de la classe de seconde générale et technologique.

Arrêté du 17-1-2019 – J.O. du 20-1-2019 (NOR [MENE1901647A](#)).
https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf

Programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale

Arrêté du 17-1-2019 – J.O. du 20-1-2019 (NOR [MENE1901648A](#)):
https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf

Programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale de la voie générale

Arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.
https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_1159114.pdf

Programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale
Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel806_annexe.pdf

Programme d'enseignement scientifique de la classe de terminale de la voie générale
Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel807_annexe.pdf

Le niveau de maîtrise attendu pour les notions scientifiques relatives à tous les domaines de ces programmes est celui de la licence. D'autre part, il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (présenté dans la section suivante).

Les textes qui cadrent les examens certificatifs où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves de contrôle continu en classe de première et de terminale générale, épreuves terminales du baccalauréat : évaluation des compétences expérimentales, épreuve écrite du baccalauréat de la voie générale, épreuve du grand oral).

4. Les compétences professionnelles attendues d'un enseignant dans le second degré

À travers les deux épreuves du concours, le jury évalue les compétences professionnelles attendues d'un enseignant de SVT, exerçant dans un établissement scolaire du secondaire, collège ou lycée. Ces compétences ne se limitent pas, bien évidemment, à la mise en œuvre du programme de SVT. Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1er juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013⁵ et dont l'introduction est rappelée ci – dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. [...] En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

■ Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

■ Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

■ Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

■ Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

■ Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

⁵ Disponibles en ligne :

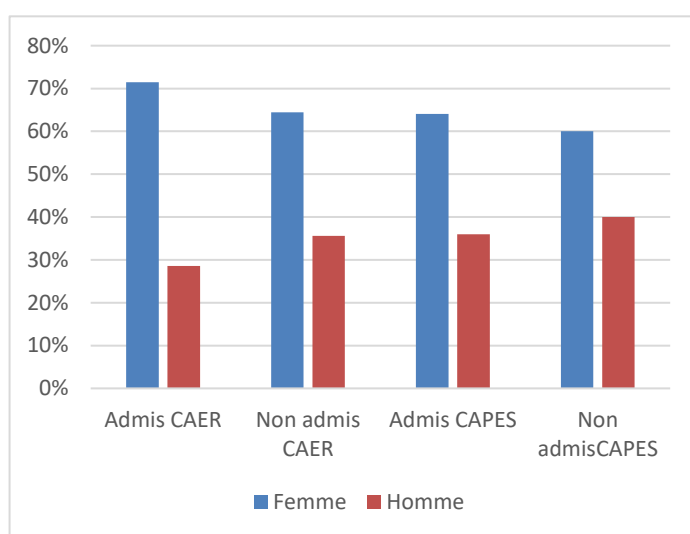
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>
- <https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

5. Données chiffrées relatives aux CAPES interne et au CAER pour la session 2025

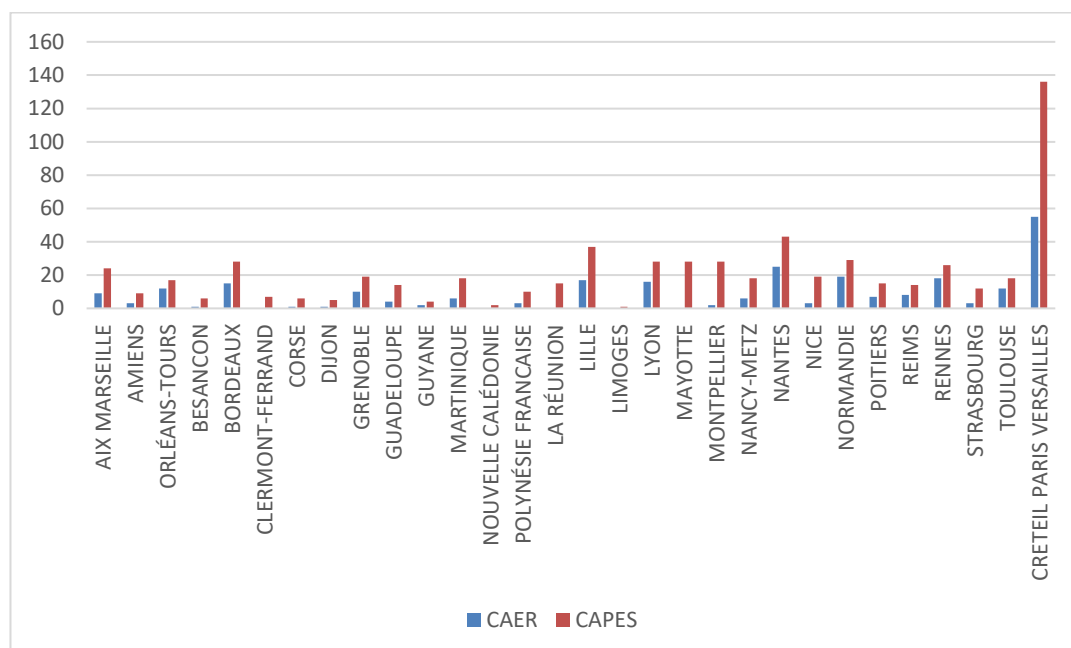
Répartition des candidats par sexe des candidats ayant déposé un dossier RAEP

	CAER				CAPES			
	Admissibles	Absents ou non validés	Non admissibles	Total	Admissibles	Absents ou non validés	Non admissibles	Total
Femme	93	40	25	158	109	90	38	237
Homme	48	25	27	100	62	55	24	141
Total	141	65	52	258	171	145	62	378

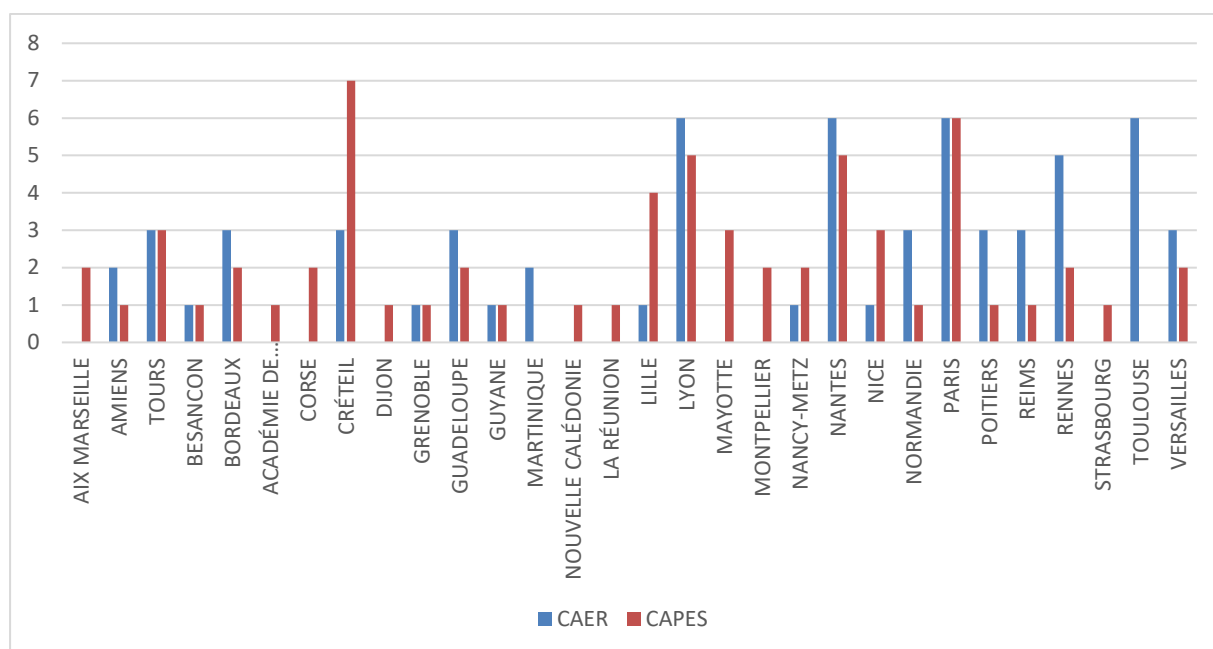
Ratio par genre des admis aux deux concours



Répartition des candidats par académies pour les candidats ayant déposé un dossier Raep



Répartition des candidats admis par académies



Données chiffrées concernant le CAER SVT

Nombre d'inscrits	258
Nombre de candidats présents (ayant envoyé un dossier de RAEP)	193
Moyenne des dossiers de RAEP des candidats admissibles	11,6/20
Note minimale du dossier de RAEP	01/20
Note maximale du dossier de RAEP	14,4/20
Barre d'admissibilité	9/20
Nombre d'admissibles	141
ADMISSION	
Nombre de candidats admissibles présents	124
Moyenne à l'épreuve orale des candidats admis	10,94/20
Moyenne aux deux épreuves (RAEP et oral) des candidats admis	11,2/20
Barre d'admission en liste principale	9/20
Nombre d'admis en liste principale	63

Données chiffrées concernant le Capes interne SVT

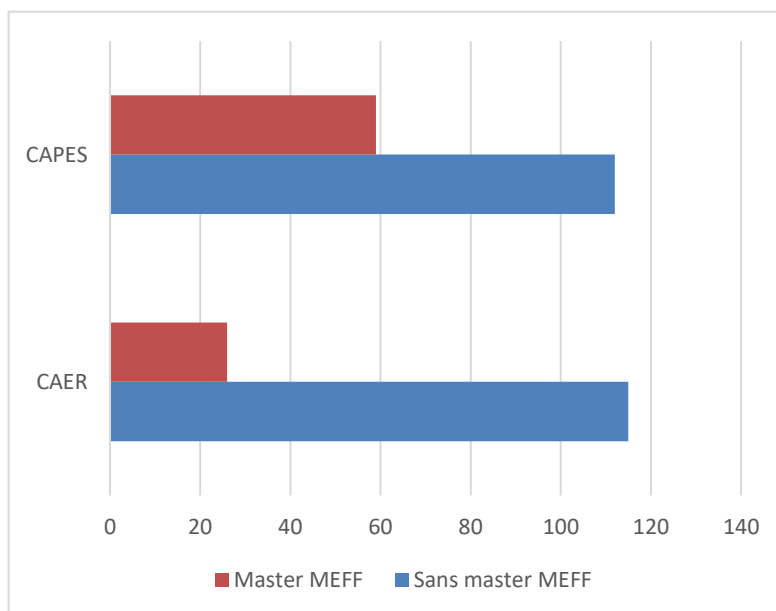
Nombre d'inscrits	378
Nombre de candidats présents (ayant envoyé un dossier de RAEP)	233
Moyenne des dossiers de RAEP des candidats admissibles	11,17/20
Note minimale du dossier de RAEP	01/20
Note maximale du dossier de RAEP	14,6/20
Barre d'admissibilité	8/20
Nombre d'admissibles	171
ADMISSION	
Nombre de candidats admissibles présents	145

Moyenne à l'épreuve orale des candidats admis	11,41/20
Moyenne aux deux épreuves (RAEP et oral) des candidats admis	11,69/20
Barre d'admission en liste principale	9,2/20
Nombre d'admis en liste principale	64
Nombre d'inscrits en liste complémentaire	0

Situation professionnelle des candidats admis

	CAER	CAPES
Assistant d'éducation		6
Contractuel 2nd degré		42
Enseignant stagiaire 2e degré		1
Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger		2
Maître auxiliaire		3
Maître contractuel et agréé titulaire	15	
Maître délégué	46	
Personnel administratif et technique MEN		1
Personnel enseignant non titulaire fonction publique		2
PLP		1
Professeur des écoles		2
Sans emploi	2	2
Vacataire du 2nd degré		2

Admissibles ayant ou pas un master MEEF (ou en deuxième année de master MEEF)



6. Commentaire des données relatives aux deux concours

Pour cette session, le niveau moyen des candidats aux deux concours (Capes et Caer) est d'une manière générale identique pour ce qui concerne la moyenne des candidats non éliminés pour le dossier de RAEP.

Les barres d'admissibilité et d'admission sont distinctes au regard du nombre différent de postes offerts à chaque concours (65 au Capes et 94 au Caer). La note maximale pour les

dossiers de RAEP est équivalente pour le Capes que pour le Caer, le jury considérant qu'il était essentiel que les candidats confirment leur valeur lors de l'épreuve orale d'admission. Rappelons que pour un concours la note au dossier n'a qu'un rôle de classement des candidats. Il ne faut donc pas projeter sur la note une valeur absolue mais bien une **valeur relative** par rapport aux autres candidats : **la note est seulement un outil de classement dans le cadre d'un concours et pour une session donnée.**

Concernant l'admissibilité, le ratio a été de 2,6 admissibles par poste pour le Capes (171 admissibles/65 postes) et de 1,4 admissible par poste au Caer (soit 141 admissibles pour 94 contrats)

7. Conseils aux candidats

Remarques générales

Le jury formule les conseils ci-dessous, sur les points auxquels il porte un regard tout particulier lors de l'évaluation des dossiers de RAEP ou à l'occasion de l'épreuve professionnelle, et qui peuvent être discriminants lors de l'évaluation.

➤ Réactiver, actualiser ou acquérir des connaissances scientifiques solides en sciences de la vie et de la Terre

On ne peut enseigner convenablement qu'en s'appuyant sur une maîtrise correcte des concepts et des démarches disciplinaires. Rappelons que le grade de professeur certifié, et l'accès à son échelle de rémunération dans l'enseignement privé offrent la possibilité d'enseigner à tous les niveaux du collège et du lycée. **Le minimum que l'on puisse exiger est la maîtrise des notions essentielles des programmes de SVT de l'enseignement secondaire.** Les épreuves du concours révèlent malheureusement des bases scientifiques trop souvent déficientes, voire critiques, et une culture scientifique insuffisante pour un enseignant. **Il est fortement conseillé aux candidats, de profiter de chaque situation d'enseignement pour travailler avec rigueur et veiller à actualiser et compléter leurs connaissances universitaires.**

➤ Identifier les lignes directrices des sujets traités – maîtriser les programmes

Les présentations écrites comme orales doivent être organisées et structurées. On attend d'un professeur qu'il ait une vision stratégique du sujet qu'il aborde, du chapitre qu'il traite, du programme de l'année, du programme du cycle pour le collège. Il est donc fondamental de lire les programmes en insistant plus particulièrement sur leurs objectifs, leurs intentions générales, les idées fédératrices et les compétences à développer (tous ces éléments sont décrits dans l'introduction de chaque programme).

Le jury rappelle que le programme ne se résume pas à une suite juxtaposée de « notions » à construire et « d'activités envisageables », que les séquences pédagogiques ne se réduisent pas à la mise en œuvre mécanique d'une succession de gestes stéréotypés. **Un parcours de formation d'élève est une articulation d'apprentissages et d'évaluations qui doivent présenter une cohérence et une progressivité.**

Durant la préparation de l'épreuve orale, les programmes sont fournis aux candidats de façon numérique, il ne leur est donc pas demandé de les connaître « par cœur » dans les moindres détails, mais de disposer d'une vision d'ensemble avec un certain recul (fils directeurs, progressivité, concepts, compétences à faire acquérir...). Le jury rappelle également à cette occasion toute l'importance à accorder aux introductions et préambules des programmes et des différents thèmes, mais aussi aux articulations indispensables avec d'autres enseignements, à l'articulation entre ces programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture au collège.

➤ **Exploiter les faits avec rigueur et honnêteté intellectuelle.**

Un enseignement scientifique se fonde sur la mise en relation des faits (issus d'observations, d'expérimentations) et des modèles explicatifs.

Connaître les conditions et les techniques d'obtention des résultats scientifiques présentés, dans leur principe du moins, constitue une nécessité première si l'on veut construire une analyse rigoureuse. Le jury rappelle à cette occasion la nécessité pour un enseignant de savoir repérer les erreurs éventuelles que peuvent présenter certains documents, y compris dans des manuels scolaires.

Manipuler, présenter et traiter puis critiquer les résultats, tout cela contribue à la mise en place d'une culture scientifique dont les candidats doivent savoir faire preuve. S'entraîner à une exploitation scientifique rigoureuse des faits biologiques et géologiques, prendre en compte les résultats même s'ils sont inattendus, accepter la complexité des situations, les incertitudes... les sciences biologiques et géologiques y conduisent, et l'adaptabilité des candidats à la variabilité des faits n'est pas indépendante de l'honnêteté intellectuelle qu'ils pourront participer à développer. **Maîtriser soi-même les démarches scientifiques est un incontournable pour enseigner les SVT, faire comprendre la science et donner du goût pour les sciences.**

➤ **Faire preuve d'une culture didactique et pédagogique**

Il s'agit de présenter de façon explicite comment un enseignement se déroule concrètement en classe, ce que les élèves ont réellement à faire pour atteindre des objectifs clairement identifiés.

Afin de permettre l'apprentissage de tous les élèves, l'enseignant implique les élèves dans la construction de leurs savoirs et le développement de leurs compétences et prend en compte ce que pensent les élèves et leurs conceptions, c'est-à-dire la façon dont ils se représentent les phénomènes biologiques et géologiques.

La **question du sens** que revêt une situation d'enseignement pour l'élève est majeure car elle sous-tend la motivation. Cela s'entend à la fois au niveau de chaque activité et à la façon dont s'articulent les différentes activités. Il s'agit également de créer le besoin de l'exploitation d'un document, de la réalisation d'une manipulation, afin de construire progressivement les explications recherchées dans une démarche au cours de laquelle les élèves, à tout moment, savent ce qu'ils cherchent et pourquoi ils le cherchent.

L'enseignant doit être en mesure de **diversifier** au cours de l'année, en fonction des thématiques et des élèves, **les démarches d'enseignement**, les modalités de mise en activité des élèves, **les formes d'évaluation**... Il se doit donc de maîtriser tout un éventail de pratiques pédagogiques pour effectuer un choix pertinent lors de la conception des séances. Le jury regrette que certains candidats semblent attachés à une forme stéréotypée de l'enseignement, qui présente le risque d'être formaliste et sclérosante. Le rigorisme artificiel de certains dossiers de RAEP et de certaines présentations orales se double parfois de l'utilisation d'un vocabulaire mal maîtrisé que le jury n'est guère enclin à valoriser.

Rappelons qu'un objectif important de l'enseignement des SVT est de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être mis en jeu dans le cadre de compétences qu'ils sont capables de mobiliser face à une situation nouvelle, ainsi que de valeurs et de principes républicains (égalité, laïcité, coopération, liberté, tolérance, justice, etc.).

L'évaluation tient une place toute particulière dans cette culture didactique et pédagogique. L'apprentissage se construit avec la mise en place de stratégies d'évaluation à différents moments clés : l'évaluation diagnostique (qui doit être considérée dans toute sa dimension évaluative et ne pas être confondue avec un simple test de connaissances), l'évaluation formative, l'évaluation sommative et l'évaluation certificative dans le cadre d'examens. Par ailleurs, il convient de distinguer évaluation et validation, et de s'interroger sur la notation éventuellement proposée afin de la justifier et de la rendre explicite. Enfin, rappelons que l'évaluation d'une compétence ne peut s'envisager que dans le contexte d'une situation nouvelle.

Lors de l'oral, les membres des commissions, en demandant de façon sélective des précisions, se forment un avis sur **l'authenticité et l'opérationnalité** de la réflexion des candidats dans

les domaines didactique et pédagogique.

➤ Utiliser les outils numériques

L'enseignement des SVT fait largement appel à des logiciels spécifiques (expérimentation assistée par ordinateur, exploitation de banques de données, modélisations, simulations, animations pédagogiques...), mais aussi à l'emploi habituel d'outils de bureautique (traitement de texte, tableur, diaporama...). La maîtrise des technologies numériques est évaluée lors de l'oral puisqu'il s'agit d'une compétence professionnelle importante. Toutefois, l'outil numérique n'a pas à se substituer au réel qui a une place essentielle en SVT.

L'actualisation des connaissances et de la culture didactique et pédagogique au cours de la préparation au concours est grandement facilitée par les ressources disponibles sur Internet, notamment à partir du site ministériel Eduscol, du site web du Capes interne SVT et des sites académiques de SVT.

Conseils pour l'épreuve d'admissibilité : dossier de RAEP

Première partie du dossier de RAEP

Cette partie ne doit pas excéder deux pages.

Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) mais attend du candidat qu'il montre comment son parcours lui a permis de se construire progressivement des compétences qui lui permettent de prétendre à **accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre**.

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister toutes les compétences attendues dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation (rappelées en section 2.4. de ce rapport), mais bien de montrer comment il a pu construire certaines compétences à partir de ses expériences professionnelles antérieures et comment il est capable de se projeter dans la construction d'autres compétences en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

Parfois le jury constate parfois d'une part des maladroitness dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences.

Il s'agit, quel que soit son parcours ⁶, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en **montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier**. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser n'est pas un handicap mais la preuve que l'on est capable de conduire une analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Rappelons que tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Deuxième partie du dossier de RAEP

Cette partie comporte 6 pages au maximum.

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser conjointement une « réalisation pédagogique ». Cette dernière s'entend comme un ensemble d'actions mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves certaines connaissances et compétences définies dans les programmes.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe :

- a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée ou la conduite d'un enseignement interdisciplinaire ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline.
Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques [PSC], etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente dans le second degré ;
- peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité cohérente ;
- doit être raisonnable en termes de volume : elle ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie du programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- comprend obligatoirement une dimension d'évaluation.

On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'escompte pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :

- le contexte pédagogique avec le niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d'établissement...), place dans la progression, conditions d'enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité, etc.)... ;
- la durée de la réalisation présentée en nombre de séances, et en durée pour chacune ;
- les activités proposées aux élèves en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? Dans quel contexte ? Sont-ils le support d'une évaluation ? etc.
- Les résultats obtenus par les élèves, avec de préférence une production originale des élèves ;
- la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre des activités décrites : quand intervient l'enseignant ? Sous quelles formes de travail ? Quelles sont ses stratégies d'accompagnement des élèves ?
- Les prolongements éventuels dans d'autres contextes d'enseignement comme l'aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé, etc.) ou d'autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires.

Dans son analyse, on attend du candidat qu'il :

- justifie les objectifs didactiques et pédagogiques choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;
- explicite sa démarche ;
- détaille, situe et justifie l'(les) évaluation(s) proposée(s) ;
- montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages ;
- identifie les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;
- situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l'élève : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue, etc. ;
- situe son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution (collaborations

interdisciplinaires, lien avec le projet d'établissement...).

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré², de solliciter un ou des établissements pour observer des classes de SVT. Ces observations peuvent aider à rédiger le RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

Annexes jointes au dossier (10 pages maximum) : pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de préciser les sources des documents. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

Attention : la pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une bonne stratégie.

Évaluation du dossier de RAEP

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

1. La mise en relation pertinente des expériences professionnelles avec l'acquisition de compétences professionnelles du référentiel publié le 25 juillet 2013.
2. La conformité de la réalisation pédagogique aux attentes institutionnelles et son intégration dans un contexte éducatif (dimension éducative, projet disciplinaire ou interdisciplinaire, projet d'établissement, etc.)
3. La cohérence de la démarche (cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités proposées aux élèves, l'évaluation), la pertinence des activités proposées et l'implication de l'élève dans ses apprentissages
4. L'évaluation au service des apprentissages : exploitation d'un ou plusieurs types d'évaluation et proposition de situations de remédiation adaptées et pertinentes
5. La justification des choix pédagogiques et l'analyse de sa pratique professionnelle
6. La structuration du propos, la qualité de l'expression, la citation des sources et leur référencement.

Remarques sur les attentes du jury au regard de difficultés constatées

• **Bien que les outils numériques** aient une place importante dans l'enseignement des SVT, **les SVT constituent une discipline scientifique étudiant le réel** (biologique et géologique). Elles ont, en ce sens, des spécificités comme l'expérimentation, l'observation, la modélisation, etc. Le jury attend des candidats de **s'appuyer en classe le plus possible sur le réel** et la mise en œuvre des capacités à réaliser des gestes techniques ; de prendre en compte la législation et les règles sécurité. **Ainsi** le jury s'étonne que certains candidats proposent des cultures de bactéries

² Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience d'AED, d'AESH par exemple, emploi en dehors de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université...) ou d'une autre discipline que les SVT.

sur du pain sans précaution, des dissections de plantes toxiques, des travaux sur des amphibiens prélevés dans le milieu naturel, etc.

- Présenter des activités permettant de travailler **les démarches scientifiques** est particulièrement pertinent mais non exclusif. Certains candidats ont fait d'autres choix tout aussi intéressants comme des séquences montrant la conduite de projets liés au développement durable, aux problématiques de santé et de sexualité, à l'éducation aux médias et à l'information, tout en montrant les liens existants entre les compétences travaillées en cours et celles touchées dans ces dispositifs éducatifs transversaux. **Une activité est pertinente** dès lors qu'elle est mise en place au service de l'élève et en lien avec un (ou des) objectif(s), une construction de compétences, un objectif d'interdisciplinarité, le projet d'établissement, etc. Trop souvent encore, de nombreux candidats prennent en compte les programmes tels qu'ils sont rédigés dans les bulletins officiels mais sans les transposer aux besoins propres de tel ou tel groupe d'élèves.

Il est important de mettre l'accent sur la contextualisation, la justification, la mise en perspective et l'exploitation de ce qui est présenté. Il est exclu par exemple de proposer une description de séances ou de séquences qui s'apparente à un cahier de textes de la classe même en y apportant davantage de détails. Il s'agit de présenter une réalisation la plus concrète possible et de montrer en quoi elle permet de faire progresser les élèves dans l'acquisition de compétences, dans le cadre des objectifs fixés. La cohérence entre les situations de classe décrites et les objectifs de formation visés est essentielle.

- Le dossier de RAEP doit permettre de montrer la **maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de(s) activité(s) décrite(s)**. Le candidat doit décrire les stratégies d'apprentissage mises en œuvre, les objectifs, les progressions et les résultats de la réalisation décrite. Il est important de bien maîtriser les contenus que le candidat choisit de présenter (y compris relatifs à l'histoire des sciences). Des erreurs scientifiques sont repérées, souvent à cause d'une simplification excessive des contenus et des méthodes. Le candidat doit être au clair avec les démarches scientifiques, qui ne se limitent pas seulement à la démarche expérimentale.

- Énoncer les **objectifs de connaissances et de compétences** est indispensable dans la présentation de(s) l'activité(s) choisie(s) mais cela ne suffit pas. La description de celle-ci doit montrer clairement en quoi elle contribue à ces apprentissages et quels sont les acquis des élèves. **Les élèves sont au cœur des apprentissages**. Le candidat doit donc faire émerger de sa présentation ce qu'ils réalisent concrètement avec les supports qui leur sont fournis. Les modalités pédagogiques doivent être décrites et surtout justifiées en fonction des objectifs pédagogiques.

- La **présentation de l'évaluation** mise en œuvre ne peut se suffire à elle-même : le candidat doit en fixer les objectifs, en montrer l'exploitation, le lien avec les apprentissages, la progression des élèves, etc. Il ne s'agit pas de présenter des évaluations mais de montrer que les finalités de l'évaluation sont maîtrisées. L'évaluation doit aboutir à la proposition de situations de remédiation adaptées et pertinentes permettant aux élèves de progresser.

- Le jury attend donc une **justification argumentée des différents choix** didactiques et pédagogiques opérés. Il s'agit de montrer concrètement comment cette réalisation a été mise en œuvre au sein de la classe : dans quelles conditions matérielles, avec quels effectifs, selon quelle organisation du travail, avec quel public, selon quelle part laissée aux élèves par rapport aux interventions du professeur, etc.

L'argumentation passe aussi par l'appui sur les programmes, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la place dans la progression des apprentissages, les objectifs des évaluations certificatives, etc. Par exemple, on ne peut pas se contenter de dire que l'on procède à une remédiation en utilisant les exercices d'une banque en ligne. Il convient d'expliquer de quel exercice il s'agit et en quoi il va contribuer à faire progresser les élèves dans tel ou tel apprentissage.

- Le dossier doit ainsi manifester de la **prise de recul du candidat** dans l'analyse de la situation exposée. On attend de la part du candidat des analyses réflexives honnêtes à partir de réelles situations pédagogiques vécues et non, comme on le voit trop souvent, un commentaire de la démarche mise en œuvre, sans adaptation des stratégies d'apprentissage ou une analyse uniquement basée sur le ressenti du professeur. Une telle analyse n'est possible que si l'on a mis concrètement en œuvre la situation décrite.

Les candidats confondent encore fréquemment bilan et analyse. Trop souvent, l'analyse consiste en un inventaire de ce que les élèves ont fait ou n'ont pas su faire. Il y a encore trop peu de regards critiques sur la situation et les candidats n'envisagent que rarement la remédiation.

Une analyse réflexive consiste à la fois à identifier les réussites, les écueils et les pistes de progrès. Ce qui est au centre de l'analyse, ce n'est pas la qualité de la mise en œuvre du cours du professeur mais les progrès et les acquis des élèves. Ce sont donc eux que l'on questionne et qui appellent différents types d'analyse :

- une autocritique de la part de l'enseignant qui utilise l'évaluation comme élément de régulation de ses propres pratiques et explique comment il prend en compte les résultats dans une réalisation ultérieure, dans la programmation ou la progression en cours ou à venir ;
- la mise en place d'une personnalisation au sein de la classe au service de la réussite de chaque élève ;
- le lien avec des prises en charge en dehors de la classe, par exemple en accompagnement personnalisé, dans le dispositif « Devoirs faits » en collège...

L'appui sur des productions des élèves (lors des phases d'apprentissages, dans les évaluations), proposées en annexe, permet un ancrage concret de l'analyse. Il est la base de la réflexion.

- La **structuration du propos** est un aspect important de l'évaluation du dossier de RAEP. S'il convient de respecter strictement le nombre de pages imposées, il ne faut pas pour autant oublier de structurer et d'aérer son propos pour en faciliter la lecture (ne pas hésiter à mettre des couleurs, à utiliser du gras, à construire des tableaux, etc.). La réalisation doit être titrée et le ou les niveaux de classe concerné (s) indiqué (s). Il s'agit d'éviter tout texte dense et uniquement descriptif ainsi que des informations anecdotiques et de préférer une présentation claire, logique, faisant état d'une vraie analyse ; une description narrative n'apporte rien. Une bonne structuration du propos doit permettre d'identifier rapidement, par des modes de communication appropriés, ce qui relève de rubriques différentes :

- La mise en page doit être le reflet d'une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.
- Faire des notes de bas de page en cas de citation de ressources, de sites Internet, etc., allège le texte. Il est nécessaire d'indiquer les sources utilisées.
- Faire des renvois vers les annexes s'avère nécessaire lorsque celles-ci existent.
- Si le candidat le juge utile, des documents ou des photographies peuvent être intégrés dans le texte. Il faut alors être vigilant au respect du droit à l'image en veillant à ce que les élèves ne soient pas reconnaissables. Pour ce faire un traitement de l'image par « floutage » des visages peut être réalisé. Il est conseillé aux candidats de ne pas insérer des documents ou des tableaux trop importants dans les 6 pages sous peine de ne pas avoir assez de place et de dépasser les 6 pages, ce qui est strictement interdit. Les annexes permettent de présenter certains documents utiles à la pleine compréhension du jury.
- Les droits d'auteur doivent être respectés.
- Tout jargon non maîtrisé est à éviter.
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. Le jury s'étonne parfois d'une orthographe déficiente ou d'une maîtrise très approximative des règles grammaticales de certains dossiers de RAEP alors que les candidats préparent leur dossier sans contrainte de temps.

- Le jury prend également en compte la **pertinence des documents éventuellement joints en annexe**.

- Comme le texte l'indique, « le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury » pour faire comprendre sa présentation.
- Les droits d'auteur doivent être respectés, et les sources des illustrations présentes dans les annexes doivent être indiquées.
- Le nombre d'annexes est limité à deux et le jury rappelle que les annexes proposées en excès ne sont pas prises en compte.
- Il convient que le candidat soit extrêmement attentif au choix des documents ou travaux fournis :
 - puisqu'ils s'intègrent dans le cadre de l'activité décrite, exclure tout document ou travail qui ne s'y rapporte pas, par exemple un rapport d'inspection.
 - proposer des supports d'activités issus de manuels scolaires ne présente aucun intérêt pour le jury sauf s'il s'intègre à document spécifique, élaboré par le candidat et central dans la réalisation proposée, cela peut se révéler pertinent.
 - éviter de proposer des annexes qui relèvent de la même finalité sauf si la comparaison de deux documents ou travaux apporte une plus-value.
 - des travaux d'élèves peuvent constituer des annexes pertinentes si elles viennent en appui des propos tenus dans le dossier, si elles sont réellement utilisées, analysées.

Mise en garde sur l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction du RAEP : L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour la rédaction d'un rapport d'activité ou d'expérience professionnelle présente plusieurs risques qu'il convient de souligner. En premier lieu, ces technologies peuvent générer des formulations manquant de sincérité et de cohérence avec la réalité dans la classe. Certains passages risquent ainsi d'apparaître artificiels, génériques du fait du caractère statistique des constructions de phrases par l'IA générative, ce qui peut être relevé lors de la lecture par le jury. De plus, les informations produites par l'IA peuvent être vérifiées, confrontées à l'oral ou mises en perspective avec l'expérience concrète du candidat ; toute divergence entre le document écrit et l'oral tenu fragiliserait fortement la crédibilité du RAEP. Enfin, le recours excessif à l'IA nuit à l'authenticité et à la valeur personnelle attendues dans le cadre du concours, où l'analyse critique et le retour réflexif sur sa pratique constituent des compétences évaluées. Pour ces raisons, il est indispensable que le rapport reste une production originale, sincère et ancrée dans l'expérience réelle du candidat.

Conseils pour l'épreuve orale d'admission

Tout candidat admissible reçoit une convocation lui précisant la date, l'heure et le lieu du passage de son épreuve orale (l'heure indiquée est celle où le candidat doit se présenter au centre d'examen, son épreuve débutant 15 min plus tard). Une tenue correcte est exigée pour la présentation à l'épreuve orale.

Tout candidat admissible à l'oral est convié à une réunion d'information ; cette réunion est **obligatoire**. Pour cette session 2024 et pour faciliter l'organisation des candidats (déplacement, hébergement), la réunion a eu lieu en visioconférence, avec 4 sessions pour les vagues successives de candidats.

La préparation

Les candidats ont un temps de préparation de deux heures. Ils déposent leurs affaires dans une salle annexe sécurisée et ne peuvent conserver avec eux que leurs stylos et crayons, le papier de brouillon étant fourni ; tout document, mais aussi, les téléphones, ordinateurs, montres connectées, baladeurs, calculatrices, clés USB, etc., sont interdits. Toute fraude avérée est un motif d'exclusion du concours pour la session en cours et les sessions suivantes.

Les candidats sont convoqués par groupe de 8, puisqu'il y a 8 commissions.

Au début de l'épreuve, le candidat reçoit le sujet tiré au sort la veille par la présidence, sous format papier et numérique (sur une clé USB qui le suivra dans la salle d'interrogation). Le temps de préparation débute par un passage obligé en bibliothèque, d'une durée maximale d'une heure et minimale d'une demi-heure ; le candidat rejoint ensuite sa salle d'interrogation où il termine la préparation de sa leçon et où il a accès au matériel de manipulation pratique (dont la liste est indiquée dans le sujet). Le candidat peut demander au préparateur qui le suit **du matériel réel** mais qui ne peut se substituer au matériel et aux documents imposés. Des documents « papier » sont fournis aux candidats si l'établissement ne peut fournir le matériel réel. Ces demandes complémentaires peuvent être réalisées pendant 1 h 30 sur les 2 h de préparation. Le jury est informé des demandes réalisées par le candidat, qui peuvent être le support d'interrogation. La liste des ouvrages et cartes géologiques est disponible en ligne sur le [site dédié au Capes interne SVT](#).

Aucun ouvrage ne peut être sorti de la bibliothèque, même pour une utilisation dans la salle d'interrogation ; des scans de certaines pages en nombre limité (environ trois) peuvent être demandés – ils seront mis sur la clé USB remise au début de l'épreuve. Le fait de sortir un livre de la bibliothèque **pour l'emporter dans la salle d'examen pourra être assimilé à une fraude**.

Dans la bibliothèque et dans la salle d'examen, chaque candidat dispose d'un ordinateur, non connecté à Internet, mais où il trouve l'ensemble des documents officiels (dont les programmes et le texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture), ainsi que la totalité de la suite Étamine concours (cf. site web du Capes interne SVT). Cette clé renferme un très grand nombre de ressources logicielles (logiciels de bureautique et multimédias, logiciels dédiés SVT) et de données numériques (banques de données, animations, documents divers...). Son contenu est accessible pendant tout le temps de la préparation et de l'exposé lui-même. Elle constitue une ressource proposée et non un passage obligé : l'oral du concours n'est pas le moment le plus favorable pour découvrir son contenu. Le candidat peut commencer la réalisation d'un diaporama (avec LibreOffice ou PowerPoint) ou autre document de présentation numérique (carte heuristique, etc.) pour son oral dans la salle de bibliothèque et le terminer dans la salle d'examen. Ce travail se fait directement sur la clé USB qui suit le candidat au cours de son épreuve et qui est manipulée par le préparateur. La sauvegarde régulière sur cette clé est essentielle pour éviter de perdre le travail en cours en cas de problème technique (consignes rappelées à chaque candidat par le préparateur qui les suit).

La salle d'examen est équipée d'un vidéoprojecteur.

Pendant toute la durée de la préparation, le candidat bénéficie de l'assistance d'un membre de l'équipe technique chargé de répondre aux besoins matériels, sans toutefois pouvoir se substituer au candidat pour réaliser les montages, mesures ou manipulations.

Les sujets

La liste des titres est indiquée en annexe 2 du rapport.

Tous les sujets d'oral sont construits avec la même matrice, donc selon le même modèle (cf. exemples en annexe 1). Chaque sujet se compose :

- d'une page de garde précisant, outre le titre du sujet, le niveau (cycle pour les sujets collège, niveau précis pour les sujets lycée), la partie de programme concernée, et donnant quelques indications sur les attendus. Sur cette page de garde, il est rappelé ce que le jury attend dans l'exposé : « une démarche cohérente au service de la construction de compétences intégrant évaluation, mise en situation motivante et activité pratique ». Ainsi que le matériel et documents mis à disposition du candidat.
- D'un corpus d'un ou plusieurs documents en relation avec le sujet, dont au moins un document scientifique à adapter au niveau des élèves.
- Éventuellement d'une fiche technique ou d'un protocole qui peuvent être joints à cet ensemble (à ce propos, le jury rappelle aux candidats que la clé concours comporte un certain nombre de fiches techniques et protocoles qui sont donc à la disposition des

candidats pendant leur temps de préparation et qu'ils sont par ailleurs consultables sur l'espace ECE national ³⁾

Le candidat s'appuie obligatoirement sur une ou des activités pratiques en utilisant le matériel imposé. Ces activités d'observation, de manipulation ou d'expérimentation assistée ou non par ordinateur, de modélisation analogique ou numérique et d'exploitation de bases de données articulées(s) avec une exploitation de tout ou partie des documents proposés sont à intégrer dans une démarche cohérente.

Si le protocole est long à mettre en œuvre, il est possible d'en réaliser une partie lors de la préparation, le reste étant réalisé devant le jury.

La communication des résultats attendus des élèves sera préparée en amont et/ou réalisée devant le jury.

Les supports pédagogiques peuvent être des échantillons divers, des préparations microscopiques, des documents sur papier ou électronique (images, textes, tableaux de données, cartes), des documents audiovisuels, des sites Internet aspirés, des maquettes ou des modèles analogiques, ou des logiciels. Ils sont complétés par du matériel d'observation et d'expérimentation, y compris d'expérimentation assistée par ordinateur (ExAO). Tous les supports proposés doivent être utilisés judicieusement et éventuellement adaptés au niveau de la classe concernée par le sujet. Si un support est délibérément écarté ou modifié par le candidat, celui-ci doit pouvoir argumenter son choix pédagogique.

Comme indiqué précédemment, le candidat peut ajouter, s'il l'estime nécessaire, des compléments dont la liste, obligatoirement limitée, doit être présentée au personnel de laboratoire qui le suit. Cette demande est formulée sur une fiche communiquée ensuite aux membres de jury constituant la commission. Il convient de faire des demandes réalistes et surtout d'utiliser le matériel demandé. En cas d'indisponibilité, le préparateur propose un éventuel matériel de substitution ; il signale sur cette fiche tout matériel demandé qui n'aurait pas pu être fourni.

Il est attendu du candidat qu'il utilise les outils numériques de communication à sa disposition lors de son exposé.

Le jury dispose du même dossier numérique que le candidat, de la fiche technique donnée au préparateur et des feuilles remplies par le candidat lors de la demande d'ouvrages en bibliothèque et/ou de matériel supplémentaire.

L'épreuve orale

Le jury est organisé en plusieurs commissions. Chacune d'elles, composée de trois membres, examine six candidats par jour. Les membres des commissions prennent connaissance au préalable du sujet. Ils possèdent le dossier de RAEP du candidat.

L'épreuve dure 1 h 15. Le candidat dispose de 40 minutes au maximum pour traiter le sujet, incluant la réalisation de la ou des activités pratiques. Le jury n'intervient pas pendant l'exposé, sauf de façon brève et ponctuelle en cas de besoin, notamment pour rappeler si besoin la proximité de l'échéance de l'exposé.

Le candidat dispose d'un tableau et d'outils numériques de communication. Le jury insiste sur l'importance d'une trace écrite au tableau, pertinente et bien organisée, même si l'exposé s'appuie sur un diaporama.

L'entretien qui suit dure au maximum 35 minutes, même si l'exposé n'a pas duré 40 minutes. Il porte sur des aspects didactiques et pédagogiques, scientifiques, éducatifs, sur la connaissance du système éducatif, et tout questionnement qui permettra au jury d'apprécier les diverses compétences professionnelles du candidat telles qu'elles sont rappelées dans le préambule de ce rapport. À cette occasion, le candidat est ainsi amené à expliciter ses choix,

³ https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal_v2/tribu-app/document?id=securite-dans-les-labo-svt

à s'exprimer sur différents aspects de son expérience professionnelle et sur sa connaissance du système éducatif et de ses missions. Les questionnements des membres de la commission de jury prennent appui dans un premier temps sur le sujet présenté, mais peuvent ensuite être élargis à d'autres domaines ; des échantillons, cartes, documents simples, peuvent être dans ce contexte, présentés au candidat à ce moment-là. Le questionnement portera également sur certains points du dossier de RAEP, ce qui sera l'occasion pour le jury de s'assurer de son authenticité. Enfin, certains candidats n'ont pas terminé leur production à l'entrée du jury dans la salle. Le jury insiste sur le fait que l'entretien est l'occasion de compléter la présentation du candidat, le temps de préparation de l'épreuve limitant la production des candidats.

En résumé, l'entretien a pour objectif d'amener le candidat à argumenter ses choix, à discuter de ses propres pratiques, de son expérience professionnelle et de la connaissance de ses missions. Il consiste en des questions simples, de bon sens et de difficulté souvent croissante.

Pour cette session 2025, le public n'a pas été accueilli dans les leçons. En effet, le trop grand nombre de refus par les candidats d'accepter un auditeur libre lors de la session 2024 a fait que très peu ont pu assister à un oral. Le jury a considéré que cela pouvait entraîner une rupture d'équité si ces auditeurs sont eux-mêmes candidats et donc n'a pas accepté de public lors de cette session 2025. Cette décision peut évoluer à chaque session.

Les focales et éléments d'évaluation

Le jury est particulièrement attentif aux focales et éléments d'évaluation suivants :

La cohérence de la démarche proposée : qualité des objectifs et de la démarche scientifique, cohérence des activités articulées entre-elles

L'exposé doit montrer la cohérence du scénario d'apprentissage proposé. L'exposé se doit donc d'être organisé, que ce soit autour d'un plan ou d'une carte heuristique élaborée. Les supports doivent être mis au service d'une démarche convaincante au regard de la formation des élèves.

Une démarche cohérente doit être logique pour un élève ; elle doit également être balisée, sans excès toutefois, pour en rendre les étapes transparentes.

Une attention toute particulière sera apportée à la mise en situation motivante souvent proposée en début de séance. Elle traduit la façon dont l'enseignant motive les élèves, prend en compte leurs acquis et leurs représentations, identifie et formalise les prérequis, leur permet de s'approprier la question ou le problème posé.

Quelle que soit la démarche élaborée, elle doit être rigoureuse, scientifiquement correcte et explicite pour les élèves. Le jury insiste sur la qualité du questionnement initial et le fait que le recours à la formulation d'hypothèses doit se faire de façon pertinente, et qu'il n'est pas à systématiser au point de faire perdre tout son sens au statut de l'hypothèse.

Indiquer que de nombreux candidats ne proposent pas de démarche cohérente, voire pas de démarche du tout, et l'absence de cette démarche peut affaiblir fortement l'ensemble de la présentation

L'activité pratique et l'évaluation proposées aux élèves doivent s'insérer logiquement dans cette démarche et être au service de la résolution du problème ou de la question posée.

La conception d'apprentissages pertinents au regard des objectifs fixés et des supports fournis

Le jury évalue la compétence du candidat à bâtir une situation qui permette à l'élève d'acquérir les connaissances fixées dans le sujet et de le former aux savoir-faire, attitudes et/ou compétences. La situation doit se limiter au contenu du sujet proposé, qu'il doit traiter complètement mais sans débordement.

Suivant les sujets, la situation exposée par le candidat peut recouvrir une ou plusieurs heures d'enseignement effectif.

Dans la mise en œuvre de la situation, le jury distingue la maîtrise du candidat dans l'utilisation

des supports et le recul critique sur la nature de ces derniers. Il évalue la compétence à intégrer ces mêmes supports dans la mise en œuvre de la situation et la construction des savoirs.

Le jury attend que soit explicitée l'utilisation pédagogique des supports à des fins d'apprentissage adaptés à la diversité des élèves : exploitation rigoureuse du matériel et des documents choisis, construction nouvelle ou approfondie de compétences scientifiques, modalités pédagogiques retenues prenant en compte la diversité des élèves.

Les documents proposés, en nombre limité, peuvent avoir des statuts divers : ils peuvent être utilisés pour créer une situation d'appel ou être intégrés à la démarche d'enseignement ou encore servir de supports d'évaluation. Les documents peuvent être utilisés en l'état pour certains d'entre eux ou adaptés pour d'autres. Chaque dossier comprend **au moins un document scientifique qui nécessite une transposition didactique** de la part du candidat pour l'adapter au niveau des élèves et aux objectifs. Le jury attend que celui-ci fasse preuve d'une réelle qualité scientifique et didactique dans l'exploitation des supports. Il s'agit d'extraire des documents scientifiques les seules informations nécessaires au raisonnement, ou d'utiliser les outils logiciels à disposition pour les modifier et les adapter à une activité de l'élève.

L'exploitation des documents ne peut se limiter à une simple évocation. Le jury regrette que la prise en compte des élèves se limite souvent à exprimer ce qui leur sera « demandé », « proposé », « donné » ou « attendu » oubliant leur sollicitation coopérative dans l'échange et le débat.

Les candidats doivent connaître le mode d'obtention des documents pour pouvoir les exploiter. Enfin, le candidat doit savoir faire la distinction entre l'exploitation du réel, du concret et celle d'un modèle. S'il utilise un modèle numérique ou analogique, il doit en connaître les limites et pouvoir discuter de sa place dans une démarche explicative. Il doit également justifier de son intérêt pédagogique dans la situation proposée.

La mise en œuvre de la réalisation pratique

Dans l'enseignement des SVT, le réel et le concret tiennent une place privilégiée. La réalisation d'une ou de plusieurs activités pratiques est au cœur de l'épreuve professionnelle. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à manipuler et à utiliser des techniques d'observation, de modélisation, d'expérimentation, etc., parmi lesquelles on peut citer (sans que cette liste ne soit exhaustive) :

- l'utilisation d'outils d'observation (loupe, loupe binoculaire, microscope) ;
- la réalisation d'une préparation microscopique ;
- la réalisation d'une dissection (dans le cadre de ce qu'il est effectivement permis par la législation en vigueur) ;
- la réalisation d'un protocole expérimental assisté ou non par ordinateur ;
- la réalisation de mesures diverses ;
- l'utilisation de modèles analogiques ou numériques ;
- l'utilisation de logiciels d'acquisition, de bases de données et de traitement d'informations.

Il est essentiel que les outils utilisés, les techniques et manipulations réalisées, les logiciels utilisés ne le soient pas en tant que tels, mais soient bien au service de la démarche d'enseignement. À titre d'exemple, si l'on propose aux élèves une observation microscopique, c'est toujours avec un objectif bien précis : on n'utilise pas le microscope optique « pour observer des cellules ! »

Complément : au-delà de la manipulation par le candidat, celui-ci pourrait indiquer ce qu'il fait manipuler et comment il fait manipuler les candidats les élèves ?. Certaines manipulations de logiciels se résument ainsi parfois à du « clic-bouton »

Les activités proposées doivent être réellement réalisées par les candidats devant le jury (elles peuvent être commencées pendant le temps de préparation si elles nécessitent beaucoup de temps) et terminées devant le jury.

Tout candidat se doit de connaître les règles de sécurité qui président à la mise en activité pratique des élèves et d'adopter un comportement approprié. La consultation du guide sur les Conditions d'enseignement pour l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée (<https://eduscol.education.fr/document/65663/download?attachment>) ou

l'espace de sécurité de Lyon (<https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?-laboratoire-et-securite->) sont vivement conseillés. Le jury sera attentif également au soin apporté par le candidat à sa manipulation, à la rigueur scientifique de ce qui sera envisagé et effectué (existence de témoins dans les expériences...), à la qualité de la production obtenue.

Dans quelques cas des documents de secours peuvent être mis à la disposition des candidats, si les résultats sont nécessaires à la suite du sujet. Le candidat en est informé sur la page du garde du sujet. Le jury sera informé du moment où le candidat a demandé ce document de secours, et appréciera en fonction des situations. L'utilisation d'un document de secours dans le cas où une expérience n'a pas fonctionné alors même que le candidat a parfaitement manipulé ne sera pas sanctionnée dans l'évaluation du candidat. En cas d'échec d'une manipulation, d'une expérience, etc., le jury apprécie que le candidat soit en mesure d'envisager une explication rationnelle.

Dans tous les cas, le candidat doit être en mesure de critiquer l'expérience réalisée, le modèle utilisé, etc. (critique constructive permettant notamment d'en préciser les limites).

Concernant les logiciels utilisés, il est important qu'ils ne soient pas des « boîtes noires » pour les candidats et que leur d'origine soit faite entre les données présentées : données issues d'une base de données, données résultant d'un traitement mathématique, données résultant d'un traitement d'images, etc. Phrase mal formulée

Enfin, le jury s'étonne chaque année que certains candidats ne fassent pas la distinction entre grossissement d'observation et échelle, et ne soient pas en mesure de donner un ordre de grandeur des éléments observés au microscope par exemple.

N. B. Les candidats doivent apporter leur blouse personnelle et leur trousse à dissection éventuellement (bien qu'elle ne soit pas utile pour tous les sujets).

La nature et l'organisation des traces écrites et des productions des élèves

Pour les 3 temps exigés dans la démarche : l'évaluation, la mise en situation motivante et l'activité pratique, le jury souhaite que soient précisées, de façon concrète, l'organisation du travail des élèves, les consignes données et les productions attendues. Les textes peuvent être produits au fur et à mesure par le candidat, ou avoir été préparés et être projetés en temps utile.

Il attend en particulier que le candidat réalise, au moins partiellement, le travail de communication effectivement demandé aux élèves à l'issue de la ou des activités de recherche, en cohérence avec les consignes formulées auparavant. Le jury a encore constaté cette année que les candidats ne présentent que très rarement des traces écrites d'élèves ou alors imprécises (qu'ils n'accepteraient pas de la part d'élèves), et que certains peinent même parfois à les réaliser. Outre les productions écrites, les productions des élèves peuvent aussi être orales dans l'objectif de développer les compétences langagières orales des élèves.

Enfin, le jury attend une cohérence entre les conclusions issues de l'exploitation du support, la question ou la problématique posée et la notion construite.

L'intégration d'une dimension évaluative au service des apprentissages

Comme il l'a déjà été précisé dans ce rapport, l'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissages de l'élève. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. On se gardera dans ce domaine de toute pratique trop formatée ; la richesse d'une évaluation qui jalonne le parcours des élèves est dans la diversité des questionnements, des modalités, etc. Le jury attend de l'évaluation proposée par le candidat, de quelque nature qu'elle soit, des consignes et des attendus explicites, un questionnement qui permette d'évaluer au plus juste l'élève en fonction du ou des objectifs fixés (attention aux implicites...). Les compétences ne peuvent être évaluées qu'en plaçant l'élève face à un problème nouveau, une situation nouvelle.

Le jury attend également du candidat qu'il propose les résultats attendus, qu'il soit en mesure de préciser comment les résultats de l'évaluation peuvent aussi orienter ses stratégies pédagogiques, comment elle peut déboucher sur de la remédiation (dont les modalités sont à préciser, il ne suffit pas d'une simple évocation) ou de l'approfondissement. Le jury attend que l'évaluation intègre une dimension de personnalisation au service des progrès de l'élève. Il est

essentiel que le candidat montre comment il aide chaque élève à se situer et à progresser quel que soit le type d'évaluation et le moment où elle a lieu dans la démarche.

Les connaissances scientifiques

Les connaissances fondamentales relatives aux sciences de la vie et de la Terre sont exigées à un niveau licence (L3). L'admissibilité reposant sur un dossier de RAEP, une partie importante de l'entretien suivant l'exposé de l'épreuve orale porte sur l'évaluation de la maîtrise des connaissances scientifiques du candidat. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou du dossier de RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier, éventuellement complété par des supports apportés par le jury ; il s'élargira peu à peu à d'autres thématiques que celle du sujet présenté. La culture naturaliste pourra également être testée, notamment à partir de la présentation d'un échantillon ou d'une photographie. Le jury interroge le candidat dans les deux champs : biologie et géologie.

Au-delà des savoirs, c'est également toute la logique de raisonnement scientifique qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement logique, scientifique, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses. Peut-être, rappeler ici qu'il y a des livres dans la bibliothèque qui permette rapidement de vérifier la définition/signification des termes du sujet.

Savoir placer son enseignement dans le cadre plus général de la formation de l'élève et de sa scolarité (domaine éducatif)

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement encadrés institutionnellement et que le candidat se doit de connaître.

Dans le cadre de ses missions au sein de la classe, le candidat peut être amené à aborder la cohérence verticale des programmes, les enjeux éducatifs de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la gestion de classe, la sécurité et la gestion au laboratoire, les relations au sein du laboratoire, la remédiation et la différenciation (qui ne se limite pas à la prise en compte des élèves de l'éducation prioritaire ou en situation de handicap), l'aide à la découverte des métiers relatifs au champ scientifique, etc.

Dans le même registre, **le candidat doit être capable de situer son enseignement dans le paysage de l'ensemble des enseignements et formations dispensés à l'élève dans son établissement scolaire**, en fonction de son niveau. Ainsi, le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue par exemple à l'acquisition de compétences transversales, notamment celles du socle commun de connaissances et de compétences, mais aussi en quoi il peut contribuer à l'enseignement moral et civique, ou encore aux divers parcours éducatifs.

La connaissance de dispositifs ou d'objectifs transversaux est demandée (socle commun des connaissances et compétences, EPI, éducation à la santé, à la sexualité, au développement durable, accompagnement personnalisé...). Sans attendre naturellement une quelconque attitude stéréotypée, le jury évalue l'ouverture générale des candidats, leur capacité à placer la formation de l'élève au cœur de ces dispositifs, et leur conception globale du métier d'enseignant. Le jury s'appuie sur des situations concrètes pour évaluer ces attitudes.

La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité, etc.

Le jury peut également questionner le candidat sur la transmission des valeurs de la République, première mission de l'éducation nationale.

Lors de l'entretien, des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle pourront être abordées.

La qualité de la communication

Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde avec franchise, honnêteté, discernement et précision, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique. Le jury apprécie la qualité de la communication orale généralement observée, malgré le stress inhérent à la situation, et, lors de l'entretien, la capacité d'écoute du candidat qui se traduit par une bonne prise en compte des questions posées. Le candidat peut demander à ce que la question soit reformulée, s'il ne la comprend pas. Il n'hésitera pas à indiquer au jury qu'il ne connaît pas la réponse à la question posée, plutôt que de se perdre dans un discours long visant à masquer une insuffisance de connaissances au cours de l'entretien. Le jury prend en compte la réactivité du candidat. Plusieurs focales complémentaires sont prises en compte pour évaluer les compétences de communication des candidats : maîtrise de la langue par le candidat, communication numérique et communication scientifique.

Analyse de la prestation des candidats

Le jury a conduit lors des dernières sessions, une analyse de la performance des candidats pour chaque focale de l'évaluation.

Cette analyse fait ressortir clairement les items pour lesquels les candidats sont en moyenne plus performants (communication, réalisation pratique, domaine éducatif) et ceux pour lesquels ils sont plus en difficulté. L'item le moins bien réussi est la démarche globale et la cohérence de la séquence présentée (articulation des activités). L'évaluation n'est pas très bien réussie en moyenne moins de 25 % des candidats atteignant le niveau satisfaisant ou très satisfaisant. Beaucoup de candidats citent des termes mais sans réelle maîtrise des concepts mis en jeu. La dimension individuelle (suivi des progrès de chaque élève, remédiation...) est très rarement envisagée. Pourtant l'évaluation est déjà évaluée dans le cadre du dossier de RAEP pour l'admissibilité. Un effort de formation est donc à fournir sur l'évaluation pour se préparer au concours.

Rappelons que concernant la gestion du temps, le jury avait examiné lors d'une session précédente, la relation entre durée de l'exposé et note obtenue (pour un échantillon de 238 candidats, soit $\frac{3}{4}$ des admissibles). Elle avait montré l'absence de corrélation entre la durée de l'exposé et la note obtenue. La durée de l'exposé n'est pas évaluée en tant que telle par le jury. Il est donc inutile de « jouer la montre » et de faire durer l'exposé. Lors de l'accueil aux oraux, ce fait a été rappelé à tous les candidats.

En conclusion, le jury rappelle que l'épreuve orale d'admission du Capes interne permet aux admissibles de faire reconnaître des compétences acquises, le plus souvent « sur le terrain », dans le prolongement du dossier de RAEP. Le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre un enseignement porteur de sens pour les apprentissages et la réussite de tous les élèves.

Les sciences et les techniques évoluent rapidement. Il est indispensable d'actualiser en permanence ses connaissances en lien avec l'actualité et les avancées de la science. Le jury est particulièrement attentif aux candidats qui font preuve **de curiosité et d'enthousiasme pour les sciences** qu'ils enseignent.

En outre, il est fondamental pour un candidat de connaître les supports mis à sa disposition et de réfléchir à leur utilisation en situation de classe, tout particulièrement lors de la réalisation d'activités pratiques. Nous encourageons les candidats à prendre connaissance de ces ressources à partir du site du Capes interne.

Le jury rappelle la nécessité de se préparer et de se former pour se donner toutes les chances de réussite et de perspectives professionnelles au service des progrès des élèves.

Annexe : exemples de sujets

Exemple de sujet de collège

Niveau : Cycle 3
Thème du programme : Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent
Titre : Production d'un aliment : le yaourt
Votre exposé doit répondre au sujet par une démarche cohérente au service de la construction de compétences intégrant évaluation, mise en situation motivante et activité pratique élève utilisant le matériel proposé. Tous les documents présents dans le sujet sont à inclure dans la démarche, dans l'ordre de votre choix.

Matériel	- Vidéo : la fabrication du yaourt - 1 bécher avec 50 cl de lait entier UHT, - 3 récipients (type pots de yaourts en verre) de 15 cl, - 1 yaourt nature, - 3 pastilles à coller sur les pots (pour identification), - pH mètre ou papier pH, - cuillère à café, spatule, film alimentaire - bécher 10 ml, - Etuve - Réfrigérateur, - Microscope - Lame et lamelle - Bleu de méthylène
Documents	- Document 1 : Etiquette d'un yaourt fermier - Document 2 : Des ferments pour fabriquer le yaourt - Document 3 : Température et fermentation - Document 4 : La fermentation lactique - Document 5 : Organisation micellaire des caséines
Secours	- Photo d'une observation au microscope optique d'un frottis de yaourt - Fiche protocole de fabrication du yaourt

Document 1 : Etiquette d'un yaourt fermier

Source : <http://www.sographie.com/pages/portfolio/plex.html>



Document 2 : Des ferments pour fabriquer le yaourt

Source : D'après <https://planet-vie.ens.fr/thematiques/cellules-et-molecules/la-fermentation-lactique-et-son-utilisation-dans-la-fabrication>

Pour fabriquer du yaourt, il fautensemencer du lait avec des bactéries (ce qui peut être fait tout simplement en mélangeant du lait avec un yaourt acheté ou précédemment fabriqué) et laisser la fermentation se dérouler à une température adaptée. De nombreuses souches bactériennes sont capables de réaliser une fermentation lactique, mais seule l'utilisation des deux souches *Lactobacillus bulgaricus* et *Streptococcus thermophilus* donne légalement droit à l'appellation "yaourt", en France et dans de nombreux pays européens. L'utilisation d'autres souches comme *Bifidobacterium sp.* va permettre d'obtenir un aliment proche du yaourt, mais avec des caractéristiques de texture et de saveur spécifiques.

Document 3 : Température et fermentation

Source : D'après Sciences et technologie 6° Nathan édition 2016

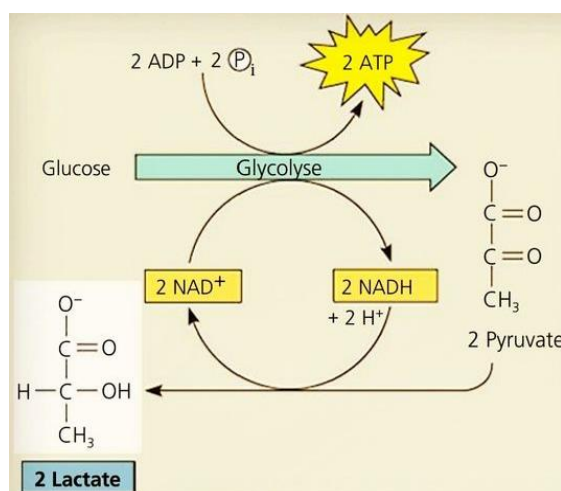
Aspect du lait et évolution du nombre de bactéries dans un 1mL de préparation en fonction de la température.

Température (en °C)	<i>Streptococcus thermophilus</i> (en million)	<i>Lactobacillus bulgaricus</i> (en million)	Modification de l'aspect du lait
30	834	66	Le lait est un peu caillé
35	1042	97	
40	1105	221	Le yaourt a une consistance ferme
42	1363	604	
45	906	636	
50	221	275	Le lait est très peu caillé

Document 4 : La fermentation lactique

Source : *Biologie- Campbell- Ed Deboeck*

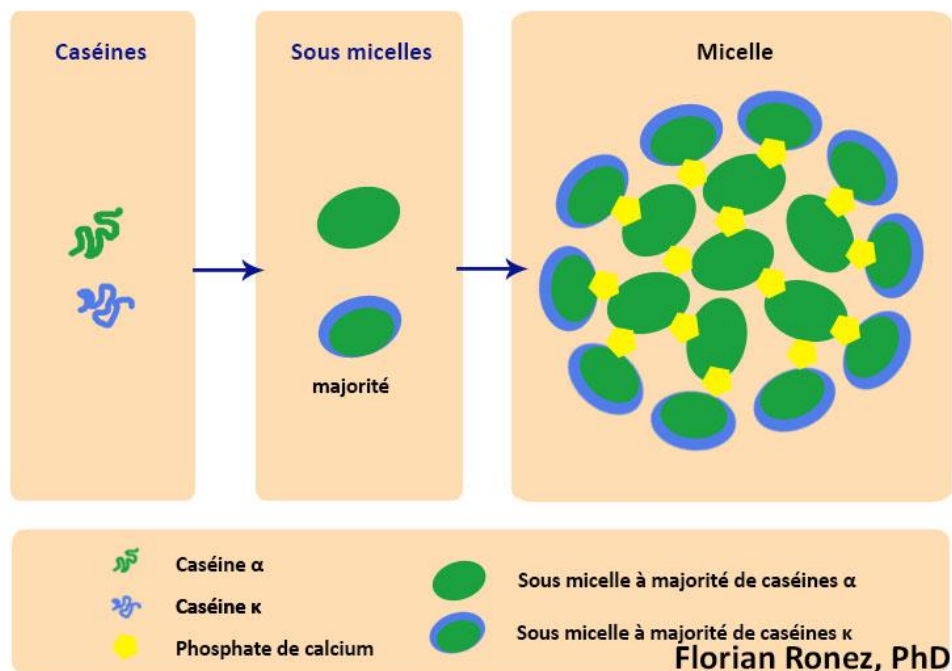
Au cours de la fermentation lactique, le pyruvate, produit final de la glycolyse, sert d'accepteur d'électrons pour l'oxydation du NADH, H⁺ en NAD⁺ ce qui forme du lactate (forme ionisée de l'acide lactique). Le NAD⁺ peut ensuite servir à nouveau à l'oxydation du glucose pendant la glycolyse.



Document 5 : Organisation micellaire des caséines

Source : Schmidt, Walstra & Jenness, 1984

Dans le lait les caséines forment des agrégats hétérogènes solubles composés de polymères des différentes fractions caséiniques associés. On retrouve les caséines sensibles au calcium telles les caséines α_{S1} , α_{S2} et β qui sont phosphorylées, principalement par des estérifications au niveau des sérines et qui précipitent facilement en présence de calcium. On trouve également les caséines κ qui sont insensibles au calcium, et possèdent des régions hydrophiles. En particulier le caséinomacropeptide, permet de stabiliser toutes les caséines en solution sous formes de complexes stables appelés micelles. Le résultat des interactions et répulsions hydrophobes et ioniques au sein des caséines font qu'elles sont relativement stables en conditions natives dans le lait. Mais les micelles peuvent être déstabilisées par voie acide ou enzymatique entraînant ainsi la coagulation du lait.



Exemple de sujet de lycée

Niveau : spécialité SVT de terminale
Thème du programme : De la plante sauvage à la plante domestiquée
Titre : La fleur, organe de la reproduction sexuée des Angiospermes
Votre exposé doit répondre au sujet par une démarche cohérente au service de la construction de compétences intégrant évaluation, mise en situation motivante et activité pratique élève utilisant le matériel proposé. Tous les documents présents dans le sujet sont à inclure dans la démarche, dans l'ordre de votre choix.

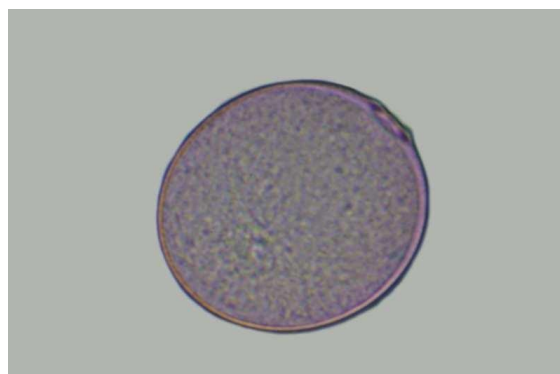
Matériel	- Matériel de dissection des fleurs ; - Loupe binoculaire ; - Loupe à main
Documents	- Document 1 : inflorescence de vulpin des prés ; - Document 2 : grain de pollen de Poacées, observé au microscope électronique ; - Document 3 : mécanisme de l'auto-incompatibilité gamétophytiques ; - Document 4 : période de maturité de la plante à fleurs de <i>Quincalis indica</i>.

Document 1 : Inflorescence de Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*, Poaceae)

Source : <https://patrimoine-vert-geneve.ch/>

Document 2 : Grain de pollen de Poacée. Pollen avec une ouverture (pore) unique et ronde.

Source : <https://phototheque.enseigne.ac-lyon.fr>



20 µm obj x50 R=1.5,1
Micro / Bino : Zeiss Standard - Photo : NEX-SR

Poacée, pollen
Fond clair - Prép : Glycerol - Color : Fuchsin
Jardin - Jacques Jahn - 30/04/2014

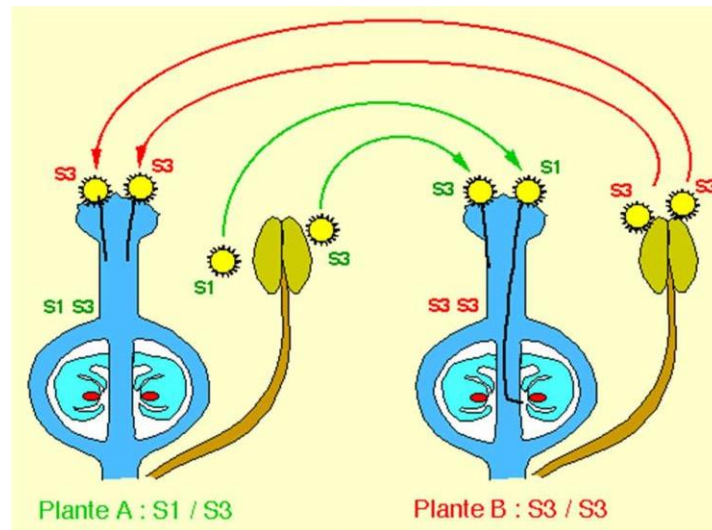


© David Aeschmann

Document 3 : Mécanismes de l'auto-incompatibilité gamétophytique.

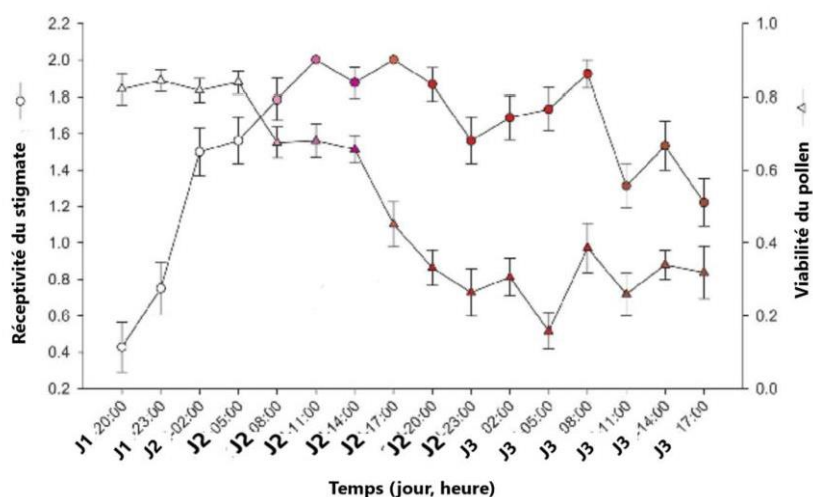
Source : <http://www.snv.jussieu.fr/bmedia/Pollinisation/incomp.htm>

Les plantes hétérozygotes diploïdes disposent pour le gène S de deux allèles. Le pollen, gamétophyte mâle haploïde, ne contient qu'un de ces allèles. Si l'allèle du pollen est le même que l'un des deux allèles de l'ovaire (diploïde) de l'organe femelle, le développement du tube pollinique sera bloqué et la fécondation ne pourra avoir lieu. Dans ce cas, l'autofécondation est impossible. Seule la fécondation entre deux plantes éloignées disposant d'allèles différents est possible. Le schéma ci-dessous montre un cas dans lequel un allèle diffère entre les deux plantes.



Document 4 : Périodes de maturité des organes sexuels pour une même fleur de *Quisqualis indica*. (en ordonnées: unité arbitraire).

Source : Les réponses du pollinisateur aux changements de couleur, du nectar ou de l'odeur des fleurs modifient la valeur sélective chez *Quisqualis indica* (Combrétaceae) J. Yan et al. Avril 2016.



La réceptivité du stigmate correspond à sa capacité à fixer
permettre leur germination.

La viabilité du pollen correspond à sa capacité à se fixer sur le stigmate et à germer.

Annexe 2 : Liste des sujets proposés en 2025

Chaque sujet est proposé à plusieurs reprises une même demi-journée.

Sujets collège :

Cycle 3 :

Mouvements Terre
Températures et saisons
Abeilles et colza
Alimentation blé pain
Alimentation et culture
Cellule_parente_1
Cellule_parente_2
Classification 2
Classification Sol
Classification Végétaux
Classifications vivant
Microorganismes et Pain
Microorganismes et yaourt
Pollinisateurs Agriculture
Production pain
Production Yaourt
Reproduction Plantes
Cycle Plante à Fleur
Objet technique : passe à poissons
Techno Compost
Biodiversité et décomposition
Faune du sol
Nutrition croissance
Peuplement Activités Humaines
Dégradation matière

Cycle 4 :

Circulation sang
Activités humaines et eutrophisation
Algues et réchauffement
Dynamique des plaques
Biodiversité et ères géologiques
Exploitation gypse
Exploitation Thon
Impact homme écosystèmes
Meteofroid
Risque climat niveau marin_1
Risque climat niveau marin_2
Risque sismique Italie
Risques Sismiques
Risques volcaniques Islande
Sismicité Tectonique des plaques
Volcan Martinique

Volcan Guadeloupe
ADN
Autotrophie
Consommation banane
Dynamique population et modèle
Espèce invasive
Évolution plantes
Évolution vertébrés
Masses d'air
Nutrition animaux microorganismes
Nutrition plante symbioses
Nutrition plantes mycorhizes
Plantes mycorhizes
Respiration milieu
Stabilité génétique
Support information génétique
Absorption intestinale
Besoins muscles
Communication nerveuse et son
Contrôle Hormonal Homme
Digestion
Digestion microbiote
Échanges des gaz avec les organes
Effets Alcool
Effort et appareil cardiorespiratoire
Fonctionnement appareil reproducteur féminin
Fonctionnement appareil reproducteur masculin
Hygiène et microbiote
Microbiote
Puberté chez la femme
Réaction inflammatoire
Résistance bactéries aux antibiotiques
Système Nerveux
Vaccination

Sujets Lycée :

Seconde :

Biodiversité et moustique
Biodiversité des escargots
Cellules spécialisées des végétaux
Échelles
Fermentation et vinification
Matrice Tomate
Mécanismes de l'évolution
Métabolisme mitochondrie
Communication
Sélection sexuelle chez l'hirondelle
Agrosystème breton

Agrosystème et conséquences
Érosion et activité humaine
Érosion en Normandie
Organismes du sol
Sédimentation
Sédimentation Salagou
Sol
Contraception Masculine
Maladies
Microbiote et Sante
Pilules
Puberté
SexePlaisir

Première Enseignement scientifique :

Cellule
Cellules historique
Cristaux
Membrane et échange
Albedo
Combustibles fossiles
Importance de la photosynthèse
Age de la Terre
A musicalité
Entendre

Enseignement de spécialité première :

Contraste océan continents
Cycle cellulaire
Divisions
Divisions cellulaires
Enzymes
Enzymes 2
Évolution humaine
Histoire humaine et lactase
Mutation
Méiose
Mutation et réparation
Phénotype de la drépanocytose
Structure thermique de la Terre
Noyau Terre
Subduction
Biodiversité agricole
Cycles de la matière et lombric
Écosystèmes
Interactions plantes nodosité
Politique de prévention

Bactéries
Couverture vaccinale
Diabète
Mucoviscidose

Terminale Enseignement scientifique :

Algues et réchauffement
Atmosphère et vie
Climat et rétroaction
Conséquence du réchauffement
Cycle du carbone
Meteo et climat
Niveau marin
Pollution air santé
Stromatolithes
Bioéthanol
Biodiversité 1
Biodiversité Tara
Biodiversité aquatique
Estimation de la biodiversité
Évolution et antibiotiques
Évolution humaine
Évolution de l'œil
Hommes et primates
Modèles démographiques
Une seule santé

Enseignement de spécialité terminale :

Méiose
Chronologie relative Falaise
Comportements
Datation Falaise 1
Datation Falaise 2
Datation
Endosymbioses
Fragmentation continentale
Génétique
Granite en Himalaya
Hardy-Weinberg
Amylase
Changement climatique
Climat quaternaire
Climats mésozoïque cénozoïque
Fleur angiospermes
Graine
Pigments foliaires
Plantes et domestication
Surface d'échanges

Accident Vasculaire cérébral
Cellule musculaire
Drogues
Flux de glucose
Glycémie
Intégration neuronale
Reflexe myotatique
Reflexe
Respiration cellulaire
Stress aigu
Brassage méiose
Tubérisation
Comportements